



Le 28 mars 2025

Message du président

Lors des réunions de mars des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC), son conseil d'administration a pris la décision d'augmenter la marge de surproduction de 4 % à 10 % pour 2025 et de 2 % à 6 % pour 2026. Cette résolution a été adoptée en réponse à plusieurs facteurs, notamment :

- La pénurie d'œufs d'incubation et de poussins de poulet à chair disponibles pour l'importation en provenance des États-Unis;
- Les récents cas de grippe aviaire, particulièrement préoccupants dans l'ouest du pays et aux États-Unis.

Ainsi, les POIQ appliqueront ces nouvelles marges à leurs productrices et producteurs, permettant une production jusqu'à 110 % de l'allocation pour 2025 et 106 % pour 2026.

Les partenaires de l'industrie du poulet au Québec ont également discuté de cette mesure exceptionnelle, ainsi que d'autres options envisageables pour gérer une situation sous contrôle, mais qui demeure fragile. Nous sommes déterminés à collaborer étroitement et à suivre l'évolution des événements.

Au cours des rencontres des POIC, nous avons eu la chance d'échanger avec M. Jean Charest, avocat, ancien Premier ministre du Québec et membre du Conseil sur les relations canado-américaines, qui épaula le gouvernement fédéral dans ses interactions complexes avec nos voisins du sud.

Malgré un contexte commercial tendu, notamment en raison de l'imposition de tarifs supplémentaires, M. Charest a souligné que le système de gestion de l'offre jouit d'une position favorable et pourrait bénéficier d'un soutien politique étant donné son rôle essentiel dans la mise en valeur de produits canadiens et peu dépendant du commerce. Tout en rappelant les défis à surmonter, il a insisté sur la nécessité pour le Canada de garder la tête froide, tout en évoquant les forces du Canada, entre autres dans les secteurs de la finance, de l'énergie et de l'agriculture.



Gyslain Loyer, président

Assemblées générales annuelles - 2 avril 2025

Le [rapport annuel 2024](#) et le [cahier des assemblées](#) du mercredi 2 avril 2025 sont maintenant disponibles sur le [site Internet des POIQ](#).



Dans ce numéro

Grippe aviaire	Protéger sa ferme	Actions corrective	Formation
Mise à jour sur la vaccination humaine	Solutions efficaces contre les intrusions	Conseils et bonnes pratiques	Protocoles et euthanasie
Lire l'article	Lire l'article	Lire l'article	Lire l'article

À VOTRE AGENDA 2025

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**
MERCREDI 2 AVRIL 2025
HÔTEL RIVE-GAUCHE, BELOEIL
- JOURNÉE PLEIN AIR FAMILIALE**
MERCREDI 13 AOÛT 2025
DOMAINE POURKI
1631 Rang du Bord de l'Eau, Sainte-Anne-de-Sabrevois

[Plus de détails à venir](#)

Grippe aviaire : Mise à jour sur la vaccination humaine

Le gouvernement du Canada a obtenu un approvisionnement initial de 500 000 doses d'un vaccin contre l'influenza aviaire pour protéger les personnes à risque, comme l'a récemment indiqué l'Agence de santé publique du Canada dans son [communiqué](#). La majorité d'entre elles sera attribuée aux provinces et aux territoires, qui assumeront la responsabilité de leur utilisation. Les quantités restantes seront mises en réserve. Pour l'instant, la vaccination à grande échelle n'est pas recommandée.

Les groupes prioritaires qui pourront en bénéficier incluent les employés de laboratoire manipulant le virus vivant de la grippe aviaire (H5N1) ainsi que les personnes en contact régulier ou dans l'environnement d'animaux contaminés.

Au 14 février 2025, les États-Unis ont recensé 68 infections humaines par la grippe aviaire (H5N1) depuis le début de l'année 2024, touchant principalement les travailleurs des secteurs laitier et avicole.

Au Canada, un seul cas a été signalé en Colombie-Britannique. Certains ont été graves, y compris ce dernier, et un décès est survenu en Louisiane, aux États-Unis.

Protéger sa ferme : solutions efficaces contre les intrusions

Le 4 mars dernier, la firme de gestion des risques Ag & Food Exchange Ltd (AFX) présentait aux membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, un webinaire portant sur les notions fondamentales de sécurité. Voici donc quelques conseils afin de protéger vos installations :

- 1. Évaluez les dangers.**
La rotation du personnel, l'insuffisance d'information donnée aux visiteurs sur les règles à suivre et l'absence de politiques et de procédures en matière de sécurité sont des facteurs à prendre en compte lors de l'estimation de la menace.
- 2. Évaluez vos dispositifs de protection et décelez les lacunes.**
Veillez à ce que vos portes d'entrée soient verrouillées et changez couramment les codes des serrures s'il y a lieu. L'éclairage de la cour doit être adéquat, le système d'alarme opérationnel et les barrières en bonne condition.
- 3. Indiquez clairement que votre terrain est privé et qu'une permission est requise pour y entrer.**
Gardez à l'esprit qu'on ne peut jamais avoir trop de signalisation. L'objectif est de lever toute ambiguïté sur l'étendue de la zone interdite au public.
- 4. Inspecter régulièrement votre propriété afin de déceler toute activité suspecte.**
Si vous observez des indices tels que des empreintes de pas, des déchets ou des caméras dissimulées, informez-en la direction, les POIQ et la police. Les intrus pourraient avoir l'intention de se rendre sur d'autres fermes.
- 5. Exiger le respect de vos procédures.**
Les visiteurs et le personnel constituent souvent un atout pour une entreprise, mais ils représentent également le principal risque. Il est crucial de sensibiliser les employés et les membres de la famille au respect des bonnes pratiques de sécurité et leur rappeler l'importance d'une vigilance continue.



Les demandes d'actions correctives : conseils et bonnes pratiques

Chères productrices et chers producteurs,

Au cours des prochains mois, nous vous présenterons des analyses de certaines non-conformités récurrentes relevées lors des vérifications à la ferme ou par téléphone et nous proposerons des moyens de les gérer plus efficacement.



L'une des demandes d'action corrective qui apparaît le plus souvent dans les rapports d'audit est le point 5.9 du PCQOI - *Achat, stockage et administration des médicaments*.

- Vérifier que tous les médicaments sont correctement entreposés dans des conditions appropriées;
- Confirmer que les dates de péremption sont bien suivies et qu'aucun médicament expiré n'est conservé;
- Vérifier que les ordonnances de vétérinaire sont gardées dans le dossier correspondant;

- Consigner l'utilisation des médicaments sur le formulaire 3 (ou équivalent);
 - Étalonner le médicamenteur chaque année ou avant le premier usage, si plus d'une année s'est écoulée avant l'ajout de tout produit.
- Surveillez les prochains articles pour découvrir plus de conseils sur la gestion des demandes d'actions correctives. N'oubliez pas que chaque vérification est une occasion d'optimiser vos pratiques.

Formation : protocoles de biosécurité et méthodes d'euthanasie

Le 20 février dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Bécancour les productrices et producteurs ainsi que les responsables de fermes, pour une formation dédiée aux protocoles de biosécurité et aux méthodes d'euthanasie.



À la suite de la refonte des protocoles de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), cette rencontre a permis d'explorer en détail les mesures recommandées pour les trois niveaux de biosécurité (vert, jaune et orange). Les méthodes d'euthanasie ont également été discutées, avec une présentation du nouvel appareil NEX de la compagnie Livetec, qui sera prochainement disponible au Québec.

La formation a été présentée par M. Ghislain Hebert, vétérinaire de l'EQCMA. Merci aux participantes et participants pour leur engagement!

Actualité de l'UPA

- **Communiqué**
 - [Menaces tarifaires : front commun pour notre sécurité alimentaire et nos régions](#)
 - [Budget 2025-2026 : des choix budgétaires bien en deçà des attentes et des inquiétudes du milieu](#)
 - [Élections fédérales 2025 : priorisons notre agriculture et notre foresterie](#)
- **Trait d'Union**
 - [21 mars 2025](#)
 - [14 mars 2025](#)
 - [7 mars 2025](#)
 - [28 février 2025](#)
- **Lettre aux productrices et producteurs**
 - [11 mars 2025](#)
- **Invitation**
 - [2^e édition de la Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture](#)
- **Portrait des pratiques d'agriculture durable**
 - Le [portrait 2022 des pratiques d'agriculture durable des fermes du Québec](#), coordonné par l'UPA et financé par le MAPAQ, est disponible sur le site Internet de l'Union depuis septembre dernier. Nous vous invitons à le consulter pour en savoir plus sur le sujet.

et dans vos régions

- [Montérégie](#)
- [Centre-du-Québec](#)
- [Lanaudière](#)
- [Chaudière-Appalaches](#)

À lire

- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : [Avis à l'industrie - Vétérinaires et agriculteurs - Demandes d'importation d'urgence d'un vaccin vivant contre le métagènevirus aviaire \(aMPV\)](#)



Publié par
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 515 | Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530 / 40 | Courriel : gpol@upa.qc.ca